



Saint-Martin-d'Hères, 27 novembre 2023

Conseil d'Administration du Mardi 05 Décembre 2023 Délibération n°CA-2023-42

NATURE:

Affaires administratives

Objet:

Contrat d'engagement républicain

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment son article 10-1 dans sa rédaction issue de l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le contrat d'engagement républicain,

Vu la délibération du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes n° AP-2022-03 / 01-1-6435,

Le contrat d'engagement républicain applicable aux associations et fondations bénéficiant de fonds publics comprend sept engagements concernant le respect des lois de la République notamment son caractère laïc, le respect et la protection de la liberté de conscience, la liberté des membres des associations, l'égalité devant la loi et l'absence de discrimination, la fraternité et la prévention de la délinquance, le respect de la dignité de la personne humaine et le respect des symboles de la République.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a décliné ce contrat et a étendu son application à l'ensemble des organismes publics bénéficiant de subventions de la collectivité.

Sciences Po Grenoble-UGA, participant au service public de l'enseignement en tant qu'établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, tient à rappeler, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, son plein attachement aux principes et valeurs de la République mentionnés dans ces documents. Cet engagement reflète la détermination de l'établissement à former des étudiants dotés de l'esprit critique nécessaire pour aborder les défis complexes du monde contemporain, tout en prônant le respect du débat et de la pluralité des opinions.

Annexes: Le contrat d'engagement républicain et sa déclinaison par la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote

Nombre de présents

18



Conseil d'Administration

Nombre de procurations 07
Votre « Pour » 19
Vote « Contre » 00
Abstentions 06

Décision du Conseil d'administration : Etablissement administratif participant au service public de l'enseignement placé sous la tutelle du ministre de l'Enseignement supérieur, Sciences Po Grenoble-UGA rappelle solennellement, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, son plein attachement aux valeurs et principes de la République tels qu'ils figurent dans le contrat d'engagement républicain et dans sa déclinaison adoptée par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Jean-Luc Névache

Président du Conseil d'administration